

360° COMMUNICATION
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 32 Rue du Pont
44530 ST GILDAS DES BOIS
948 150 321 RCS SAINT NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION
DE LA GÉRANCE
DU 1ER FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 1er février,

Au siège social,

Le soussigné Marius HOUIS, gérant de la Société 360° COMMUNICATION, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 32 Rue du Pont - 44530 ST GILDAS DES BOIS au 6 Rue des Sports - 44530 ST GILDAS DES BOIS à compter du 1er Février 2025, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 6 Rue des Sports - 44530 ST GILDAS DES BOIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Marius HOUIS
Gérant